

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2025

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE RIOM

Nombre de membres

Séance du 17/07/2025

Afférents au Conseil : 15

En exercice : 15

Présents : 10

Suffrages exprimés : 11

L'An deux mil vingt-cinq le dix-sept juillet à dix-neuf heures
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué le onze juillet, s'est réuni au nombre prescrit
par la Loi dans le lieu habituel de ses séances
sous la présidence de M. Luc CAILLOUX, Maire

Date de la convocation :

11/07/2025

Présents : CAILLOUX Luc, ROSSIGNOL Pascal,
COULAUDON Bernard, COSTE Christiane, GARDARIN
Laëtitia, BONY Sébastien, ANDRIEUX Anne, MOUTARDE
Marilyne, GIRARD Grégory, MORVAN Julien

Absent excusé et représenté : MONGINOU Naïma.

Absents excusés : CHATAIN Ludovic, MARTIN Stéphanie,
AUGHEARD Marie-Christine, TREHAND Charlotte

Monsieur le Maire excuse les élus absents, le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.
En vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame COSTE
Christiane, conseillère municipale, est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée s'il y a des observations ou des
remarques à propos du compte-rendu de la dernière séance du Conseil municipal.

En l'absence de remarque, le compte-rendu est définitivement adopté à l'unanimité.

DCM 2025/07/01- FIC 2025

Monsieur Le Maire expose :

Suite à la demande de FIC 2025, il est demandé au Conseil municipal de valider les entreprises
retenues pour la voirie et la rénovation énergétique de la salle Saint Joseph.

Aux vues des offres présentées, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité
décide de retenir les offres suivantes :

Pour la voirie :

- Entreprise Coudert pour un montant de 98 980.50€ HT

Pour la rénovation énergétique salle Saint Joseph :

- SARL Beaufort Habitat pour un montant de 60 487.21 € HT
- Entreprise Manaranche pour un montant de 22 425 € HT

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

DCM 2025/07/02 : Adhésion des communes de Bussières près Pionsat, Château sur Cher, La Cellette, Le Quartier, Roche d'Agoux, Saint Maignier, Saint Maurice près Pionsat et Vergheas au Syndicat Mixte Sioule et Morge

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération prise par le Comité Syndical du Syndicat Sioule et Morge en date du 21 juin 2025, concernant l'adhésion des communes de Bussières près Pionsat, Château sur Cher, La Cellette, Le Quartier, Roche d'Agoux, Saint Maignier, Saint Maurice près Pionsat et Vergheas au Syndicat précité, pour la compétence « eau ».

Monsieur Le Maire fait également part des délibérations par lesquelles les Conseils Municipaux de ces communes demandent l'adhésion au Syndicat de Sioule et Morge pour la compétence « eau » :

- Bussières près Pionsat par une délibération en date du 22 mai 2025,
- Château sur Cher par une délibération en date du 02 juin 2025,
- La Cellette par une délibération en date du 09 avril 2025,
- Le quartier par une délibération en date du 30 mai 2025,
- Roche d'Agoux par une délibération en date du 28 mars 2025,
- Saint Maignier par une délibération en date du 28 mai 2025,
- Saint Maurice près Pionsat par une délibération en date du 11 mars 2025,
- Vergheas par une délibération en date du 10 avril 2025.

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-18,

Vu les délibérations des communes de Bussières près Pionsat, Château sur Cher, La Cellette, Le Quartier, Roche d'Agoux, Saint Maignier, Saint Maurice près Pionsat et Vergheas demandant l'adhésion au Syndicat Mixte de Sioule et Morge pour la compétence « eau »,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte Sioule et Morge en date du 21 juin 2025 approuvant l'adhésion de ces communes pour la compétence « eau », la mise à disposition des biens et des subventions transférables correspondant à cette compétence, ainsi que le transfert au Syndicat des résultats de clôture du budget « eau » de ces communes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✚ DECIDE d'accepter l'adhésion des communes de Bussières près Pionsat, Château sur Cher, La Cellette, Le Quartier, Roche d'Agoux, Saint Maignier, Saint Maurice près Pionsat et Vergheas au Syndicat Mixte de Sioule et Morge aux conditions visées dans la délibération syndicale du 21 juin 2025,
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DCM 2025/07/03- DECISIONS MODIFICATIVES**DEPENSES FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
023- Virement section investissement	23	-3965.00 €
042- Opération d'ordre transfert de section	681	+ 3965.00 €

RECETTES INVESTISSEMENT

CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
021- Virement de la section de fonctionnement	21	- 3965.00€
040- Opérations d'ordres transferts entre section	2804181 281531 2804182	+ 893.00 € + 725.00 € + 2 347.00 €

DCM 2025/07/04- DECISIONS MODIFICATIVES

CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
0204- Subventions d'équipement versées	204182	- 9 600.00 €€
021- Immobilisations corporelles	2152	+ 9 600.00 €

- Vote pour la convention retraite avec le Centre de Gestion Territorial reporté en octobre.
- Panneau affichage numérique à inscrire au prochain budget.
- Les travaux du Centre de Loisirs touchent à leur fin, installation temporaire d'une classe en septembre en attendant le retour à l'école à l'automne.
- Enlèvement des algécos.

Fin de séance à 21h00

Prochaine réunion de conseil le 18 septembre 2025 à 19h00

La secrétaire de séance
Coste Christiane

Le Maire
Luc CAILLOUX

